

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC

Séance extraordinaire du conseil de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, tenue le samedi 29 février 2020 à 9 h 00 au Centre communautaire situé au 99, rue de la Mairie, chemin d'Oka à Sainte-Marthe-sur-le-Lac.

Sont présents :

- M. François Racine, conseiller*
- M. Jean-Guy Lajeunesse, conseiller*
- M. Yves Legault, conseiller*
- M. Jean-Guy Bleau, conseiller*
- M. François Robillard, conseiller*
- Mme Frédérique Lanthier, conseillère*

Est absent :

Formant le quorum du conseil sous la présidence de la mairesse M^e Sonia Paulus.

Sont aussi présents :

- M. Karl Scanlan, directeur général*
- Me Marie-Josée Russo, directrice générale adjointe et greffière*

SUR CE :

ORDRE DU JOUR - ADOPTION

...Au début de la séance, la mairesse demande la lecture de l'avis de convocation pour prendre en considération les points suivants :

- 1. Approbation du budget des revenus et dépenses pour l'exercice financier 2020 ainsi que le programme d'investissement pour les années 2020-2021-2022;*
- 2. Période de question;*
- 3. Levée de la séance.*

SUR CE :

2020-02-054

APPROBATION DU BUDGET DES REVENUS ET DÉPENSES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020 AINSI QUE LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT POUR LES ANNÉES 2020-2021-2022

*Il est proposé par Yves Legault
appuyé par François Racine
et résolu*

D'approuver le budget des revenus et dépenses au montant de 23 977 176 \$ pour l'exercice financier 2020.

D'approuver le programme d'investissement pour les années 2020-2021-2022.

*Le conseiller François Robillard demande le vote.
Le conseiller François Robillard vote contre.*

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Le samedi 29 février 2020 à 9h00

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les sujets à discuter étant terminés, la mairesse demande aux personnes présentes dans l'assistance si elles ont des questions à soumettre aux membres du conseil.

La période de questions étant terminée, la mairesse demande la levée de la séance.

2020-02-055

LEVÉE DE LA SÉANCE

*Il est proposé par François Racine
appuyé par Jean-Guy Lajeunesse
et résolu*

De lever la séance à 9 h 38.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MAIRESSE

GREFFIÈRE